

# Efficacité du système qualité Ahuntsic

Devis d'autoévaluation du Collège Ahuntsic

Version du 9 juin 2017

Recommandation de la Commission des études : 13 juin 2017 Adoption par le Conseil d'administration : 21 juin 2017

	8	
Directrice générale :		
Nathalie Vallée		
Divertules des études :		
Directrice des études :		

d'alléger le texte.

Dans le présent document, le genre masculin a été employé afin

## Comité institutionnel d'autoévaluation :

Samuel Fournier St-Laurent, conseiller pédagogique recherche et innovation, SSADP Brigitte Gervais, secrétaire administrative, DAEPE Edith Joyal, directrice adjointe des études, DAEPE Patrick Leduc, conseiller pédagogique aux programmes, DAEPE Geneviève Marcoux, conseillère pédagogique aux programmes, DAEPE Isabelle Morin, directrice adjointe des études, DAEPE Patricia Ratelle, aide pédagogique individuelle, SOEFC

# TABLE DES MATIÈRES

<u>1.</u>	LE CONTEXTE	4
1.1	COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL (CEEC)	4
1.2	COMITÉ CONSULTATIF LOCAL	4
1.3	But de l'évaluation	4
1.4	LES ENJEUX	5
1.5	DÉFINITIONS	6
1.6	ACRONYMES	7
1.7	CALENDRIER DES RÉALISATIONS	7
<u>2.</u>	LES OBJETS D'ÉVALUATION	8
2.1	LES COMPOSANTES DE L'ASSURANCE QUALITÉ	8
2.2		9
2.3	PROCESSUS DE SELECTION DES MECANISMES EVALUES	9
2.4		10
2.5	L'APPRÉCIATION DE L'EFFICACITÉ DES MÉCANISMES	11
<u>3.</u>	COLLECTE DE DONNÉES	11
3.1	LA DÉMARCHE	11
3.2	LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE	11
3.3	Présentation des résultats	12
<u>4.</u>	RÉFÉRENCES	12
ANI	NEXE 1 : TABLEAU DES MÉCANISMES DE NIVEAU I-II-III	14
<u>ANI</u>	NEXE 2 : MODÈLE DE FICHE D'ÉVALUATION D'UN MÉCANISME	15
ANI	NEXE 3 : NOTES DÉONTOLOGIQUES	16

#### 1 LE CONTEXTE

# 1.1 Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC)

La CEEC est un organisme indépendant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES) crée par la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Le législateur a confié à la CEEC des pouvoirs de vérification et de recommandation concernant la qualité de l'enseignement collégial. La CEEC doit donc recueillir auprès de l'ensemble des établissements collégiaux des renseignements lui permettant d'accomplir son mandat auprès du législateur. C'est en vertu de ces dispositions que le Collège Ahuntsic doit témoigner de l'efficacité de son système d'assurance qualité auprès de la CEEC.

La CEEC effectuera une visite d'audit au Collège à l'automne 2018. Avant cette visite, la CEEC demande au Collège d'évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de la planification de son plan stratégique, de son plan de réussite, de l'évaluation des apprentissages et des programmes d'études et d'en présenter les résultats dans un rapport d'autoévaluation. Elle recommande au Collège de réaliser un devis d'autoévaluation afin de guider l'élaboration de ce rapport.

#### 1.2 Comité consultatif local

Un comité institutionnel a été formé d'un représentant professionnel pour chacun des trois services de la Direction des études, soit le Service de l'organisation de l'enseignement, de la formation continue et du service aux entreprises (SOEFC), le Service de soutien à l'apprentissage et du développement pédagogique (SSADP) et la Direction adjointe des études aux programmes et à l'enseignement (DAEPE). Le comité est piloté par une directrice adjointe des études aux programmes et à l'enseignement auquel s'ajoute une personne en soutien administratif pour compléter l'équipe.

Le comité a débuté ses travaux en décembre 2016 et a tenu, depuis cette date, trois rencontres par mois. Le comité a la responsabilité de produire le présent devis, de procéder aux travaux de collecte des données et de produire le rapport d'autoévaluation. Jusqu'à la fin du processus actuel, il demeure le comité répondant des mécanismes d'assurance qualité au Collège.

#### 1.3 But de l'évaluation

L'autoévaluation constitue la réflexion approfondie et le jugement d'une équipe de concertation institutionnelle à partir de la lecture systémique d'indicateurs relatifs à la mise en œuvre, l'amélioration et la révision des mécanismes pour chacune des composantes<sup>1</sup>. Elle tire sa pleine signification en lien avec les orientations et les objectifs poursuivis dans le cadre du Plan stratégique 2014-2019. Le présent devis d'autoévaluation répond aux exigences attendues par la CEEC dans le cadre de l'opération d'audit sur

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> CEEC. Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois, Orientations et cadre de référence, 2<sup>e</sup> édition, Québec, CEEC, 2015, p.20.

l'efficacité des mécanismes d'assurance qualité mis en place au Collège Ahuntsic, tout en établissant une démarche porteuse et significative pour l'organisation et pour les personnes qui la composent.

Cette démarche d'autoévaluation vise à encourager une pratique réflexive collective au sein de la communauté dans un esprit de développement institutionnel et d'amélioration continue relativement aux mécanismes d'assurance qualité en place. Il s'agit de préserver ou de soutenir l'amélioration en continu de la qualité de la mission d'enseignement, laquelle s'exprime d'abord en classe. Le Plan stratégique 2014-2019, dont l'adhésion par la communauté des orientations qui le composent ne fait aucun doute, témoigne par son orientation première de l'importance accordée au cœur de la mission du Collège, soit la réussite éducative de l'étudiant.

La présente démarche d'évaluation constitue une occasion de réfléchir collectivement à l'efficacité de nos processus, à nos interrelations et à l'impact que l'on provoque par nos actions autour de la réussite éducative. Le système permet-il de mettre en place les conditions essentielles pour que cette relation pédagogique (personnel qualifié) puisse se vivre pleinement et de manière optimale (qualité de la relation), pour que l'étudiant développe les compétences requises (qualité du contexte de réalisation) avec le soutien ou l'accompagnement (qualité des services) qu'il souhaite pour obtenir son diplôme (résultat visé - efficacité) et poursuivre son cheminement comme ambassadeur (qualité du diplômé) du Collège Ahuntsic auprès des employeurs ou autres établissements?

## 1.4 Les enjeux

- a) Enjeu lié au modèle d'évaluation: le souci énoncé par la Direction générale de conduire une démarche instituée dans la loi dont les résultats doivent être porteurs pour l'organisation et significative pour les personnes qui la composent, impose des risques. Les opérations sont menées par la CEEC et les orientations sont définies dans son cadre de référence<sup>2</sup> lequel balise explicitement les critères et les sous-critères pour chacune des composantes visées par l'exercice. L'interprétation exploratoire et créative des balises proposées pourrait conduire à un rapport d'autoévaluation différent et nouveau.
- b) Enjeu lié au politique: la position syndicale des enseignants du Collège (SPECA), dûment adoptée par leur assemblée, s'aligne sur la position de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ) relativement à la non-collaboration à l'opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité de la CEEC et à l'audit subséquent. Le Collège fait le choix de répondre à son obligation légale en matière d'assurance qualité dans le respect de cette posture. Le Collège reconnaît l'engagement constant et réel de ses enseignants envers l'amélioration en continu de la qualité des éléments de sa mission et de son projet éducatif.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Id., Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois, Orientations et cadre de référence, 2<sup>e</sup> édition, Québec, CEEC, 2015, p.14.

Il vise l'intégration et l'adhésion de toute sa communauté autour de cette vision après le cycle d'évaluation.

c) Enjeu lié à la gestion par résultats: témoigner et démontrer de manière explicite une gestion axée par résultats n'est pas d'emblée une évidence. En effet, bien que certaines opérations soient facilement illustrées par des résultats probants comme pour les ressources financières ou matérielles, la preuve s'avère plus difficile pour les dimensions humaines et pédagogiques liées à la réussite, la vie programme ou l'accompagnement. Pour ces derniers éléments, la gestion du Collège s'attarde davantage à mettre en place des moyens pour établir des conditions gagnantes.

#### 1.5 Définitions

- Autoévaluation consiste en un retour rigoureux et organisé sur l'efficacité du système qualité
   Ahuntsic. Elle vise trois objectifs :
  - 1) établir le degré d'adéquation entre les objectifs poursuivis et les résultats atteints en matière de qualité Ahuntsic;
  - 2) effectuer l'analyse de l'efficacité des mécanismes relatifs au système qualité Ahuntsic selon les quatre composantes déterminées par la CEEC;
  - 3) porter un jugement sur les mécanismes et sur le système qualité Ahuntsic en fonction de leur capacité à garantir l'amélioration en continu de la qualité et d'en assurer leur développement.
- Concertation: projeter de concert avec une ou plusieurs personnes des objectifs ou des projets à réaliser<sup>4</sup>.
- Efficacité: aptitude à produire un résultat utile, l'effet qui est attendu<sup>5</sup>
- Innovation: introduire quelque chose de nouveau dans une chose établie. La nouveauté n'est pas nécessairement intrinsèque à l'objet. Ce n'est pas l'objet ou son contenu qui témoigne du caractère novateur, mais essentiellement son introduction dans un milieu donné<sup>6</sup>.
- **Mécanisme d'assurance qualité** : possède un caractère obligatoire et orientant. Exemples : politiques, processus, règlements, pratiques institutionnelles.

La CEEC définit trois catégories de mécanisme :

- 1) les mécanismes institutionnels liés à une obligation réglementaire en lien avec le mandat de la CEEC;
- 2) les autres mécanismes institutionnels, tels des politiques, des programmes, des règlements, etc.;
- 3) les pratiques institutionnelles établies en soutien à une politique ou à un autre mécanisme institutionnel<sup>7</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Collectif. *Le Nouveau Petit Robert*, Édition Le Robert, 2010, p. 494.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Article « efficacité », Dictionnaire de définitions, Antidote 8, version 5.1 [Logiciel], Montréal, Druide informatique, 2015.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> LEGENDRE, Renald. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 2005. p. 777.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Id., Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois, Orientations et cadre de référence, 2<sup>e</sup> édition, 2015, p.19.

- Pensée systémique : cadre conceptuel, ensemble de connaissances et d'outils pour comprendre les phénomènes dans leur intégralité et nous aider à les changer réellement<sup>8</sup>.
- Qualité: atteinte (par l'établissement) des objectifs qu'il s'est fixé pour réaliser sa mission<sup>9</sup>. État caractéristique, propriété de quelque chose, qui lui donne une valeur plus ou moins grande<sup>10</sup>.
- Rayonnement: exercer son action ou faire sentir son influence sur une certaine étendue<sup>12</sup>.
- Système d'assurance qualité: ensemble de mécanismes organisés de façon structurée et dynamique destinés à assurer l'amélioration continue de la qualité et d'en témoigner<sup>13</sup>.

## 1.6 Acronymes

AGECA	Association générale étudiante du Collège Ahuntsic
CA	Conseil d'administration
CE	Commission des études
CEEC	Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
DE	Direction des études
DG	Direction générale
DAEPE	Direction adjointe des études aux programmes et à l'enseignement
EBP	Étudiant ayant des besoins particuliers
EESH	Étudiant en situation de handicap
FNEEQ	Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur
PIEA	Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages
PGP	Politique de gestion des programmes
SIPECS	Système d'information sur les programmes et le cheminement scolaire
SOEFC	Service de l'organisation de l'enseignement, de la formation continue et du service aux entreprises
SPECA	Syndicat du personnel enseignant du Collège Ahuntsic
SSADP	Service de soutien à l'apprentissage et du développement pédagogique

#### 1.7 Calendrier des réalisations

Cette section vise à présenter le calendrier général de réalisation de l'autoévaluation de l'efficacité du système qualité Ahuntsic et tient compte des obligations de validation par les instances concernées, de même que les pratiques de concertation et de consultation propres à la culture Ahuntsic.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> SENGE, Peter. *La cinquième discipline*. *Levier des organisations apprenantes*, Groupe Eyrolles, 1990, p. 7.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Id., Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois, Orientations et cadre de référence, 2<sup>e</sup> édition, 2015, p.14

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Article « qualité », Dictionnaire de définitions, Antidote 8, version 5.1 [Logiciel], Montréal, Druide informatique, 2015.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Article « rayonnement », Dictionnaire de définitions, Antidote 8, version 5.1 [Logiciel], Montréal, Druide informatique, 2015.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Id., Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois, Orientations et cadre de référence, 2<sup>e</sup> édition, 2015, p.14.

Étape 1 :	Constitution du comité institutionnel	janvier 2017
Étape 2 :	Appropriation du cadre de référence de la CEEC et des concepts de la	
	pensée systémique <sup>15</sup>	février 2017
Étape 3:	Construction des outils d'autoévaluation et des critères	mars 2017
Étape 4 :	Préparation du devis d'évaluation	. avril-mai 2017
Épate 5 :	Présentation du devis à la CEEC	30 mai 2017
Étape 6	Recommandation du devis d'autoévaluation	CÉ 13 juin 2017
Étape 7 :	Adoption du devis d'autoévaluation	•
Étape 8 :	Collecte, analyse et traitement des données	. automne 2017
Étape 9 :	Rédaction du rapport d'autoévaluation et du plan d'action novembre 2	2017 - avril 2018
Étape 10	Recommandation du rapport d'autoévaluation et du plan d'action	CÉ mai 2018
Étape 11 :	Adoption du rapport d'autoévaluation et du plan d'action	CA juin 2018
Étape 12 :	Visite de l'audit de la CEEC	automne 2018
Étape 13 :	Suivi du plan d'action	2018-2019

## 2 LES OBJETS D'ÉVALUATION

# 2.1 Les composantes de l'assurance qualité

La CEEC a déterminé quatre composantes du système d'assurance qualité<sup>16</sup> soumis à l'audit :

- les programmes d'études;
- l'évaluation des apprentissages;
- la planification stratégique;
- la planification de la réussite.

Le comité a fait le choix de regrouper la planification de la réussite et la planification stratégique pour en faire l'évaluation. Ces composantes étant étroitement liées dans leur élaboration et leur présentation dans le Plan stratégique 2014-2019.

Pour chacune des composantes du système d'assurance qualité, le Collège posera un jugement sur la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité. La même méthode s'appliquera pour chacune des composantes. Une brève description du mécanisme, un témoignage de l'application de ce dernier en référant aux divers documents qui l'attestent, une appréciation de la capacité du mécanisme de prendre en charge les améliorations à apporter, toujours dans une perspective d'amélioration continue.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Id., La cinquième discipline. Levier des organisations apprenantes, Groupe Eyrolles, 1990, p. 466 pages.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Id., Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois, Orientations et cadre de référence, 2<sup>e</sup> édition, 2015, p.17.

# 2.2 Les mécanismes d'assurance qualité

Une tournée de consultation DG-DÉ réalisée en 2012-2013 auprès des personnels et de l'AGECA a permis de cibler trois chantiers : la concertation, l'innovation et le rayonnement. Ces trois chantiers sont devenus partie intégrante du Plan stratégique 2014-2019 pour permettre des échanges dynamiques entre la direction et la communauté collégiale<sup>17</sup>.

Le comité institutionnel d'autoévaluation a ciblé ces trois chantiers comme assise à sa volonté de personnaliser la démarche d'évaluation des mécanismes qui assurent la qualité au Collège Ahuntsic.

Le comité a porté un regard audacieux et original sur les mécanismes et leur dynamique au sein du système. Il s'appuie principalement sur une pratique réflexive collective ainsi que sur l'introduction de certains concepts de la pensée systémique<sup>18</sup>. L'opérationnalisation de ces efforts conceptuels a trouvé son salut dans le recours aux documents de concertation institutionnelle que sont le Plan stratégique 2014-2019 et les plans de travail des directions qui intègrent les trois chantiers.

#### 2.3 Processus de sélection des mécanismes évalués

À partir de tous les objectifs du plan de travail des directions déjà associés à l'un des trois chantiers, les membres du comité ont opéré des regroupements thématiques. Ainsi pour le chantier « rayonnement » tous les objectifs du plan de travail ont été regroupés sous trois thèmes : attractivité, visibilité et partenariat. Pour le chantier de la « concertation », les objectifs ont été regroupés selon la concertation interne ou externe. L'application du même exercice a donné lieu, pour le chantier de l' « innovation », aux thèmes administrative, pédagogique et technologique.

Pour chacun de ces thèmes, le comité devait repérer des mécanismes d'assurance qualité. Ces mécanismes devaient être obligatoires et orientant afin de répondre aux exigences de la CEEC. Ils devaient aussi démontrer une pérennité. Dans le cas contraire, les membres considéraient qu'il s'agissait d'un projet et non d'un mécanisme. L'orientation majeure du Plan stratégique 2014-2019 à l'égard de l'étudiant et de sa réussite devait aussi s'exprimer dans le choix des mécanismes.

Les membres du comité souhaitent que l'ensemble de la démarche, qui culmine par l'application des mesures provenant du plan d'action, produise un impact sur la qualité de la relation pédagogique. Finalement, le comité recherchait une juste représentativité des services et des directions du Collège à travers les mécanismes ciblés.

L'exercice a permis d'associer un mécanisme à chacun des thèmes des trois chantiers et de les répartir selon les trois composantes et les directions responsables. Bien que la mise en œuvre des mécanismes transcende plusieurs composantes du Collège et dont le déploiement se ramifie auprès de plusieurs intervenants, la gestion du mécanisme demeure sous la responsabilité de l'une des directions. La grille de l'annexe 1 présente les résultats de cette démarche.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Collège Ahuntsic. *Plan stratégique 2014-2019*, p. 5.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Id., La cinquième discipline. Levier des organisations apprenantes, Groupe Eyrolles, 1990, 462 pages.

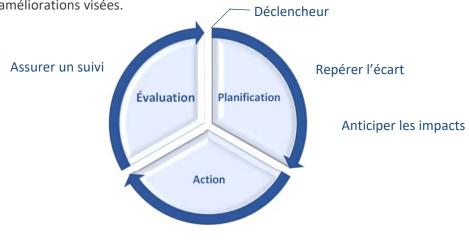
#### 2.4 Les indicateurs de l'efficacité

Les mécanismes ont plusieurs caractéristiques et fonctions. Ils renvoient à l'idée d'une réaction organique du système qui agit en repérant un écart à la situation attendue et la corrige tout en mesurant l'impact de ce changement sur les autres éléments du système. Ces indicateurs proviennent en partie des critères d'évaluation de la CEEC<sup>19</sup> et des travaux du comité sur l'approche systémique.

Un total de cinq indicateurs de l'efficacité des mécanismes a été déterminé. L'investigation de l'ensemble des mécanismes inscrits à l'annexe 1 prendra la mesure de la présence de ces cinq indicateurs afin de témoigner de l'efficacité de notre système d'assurance qualité.

#### Ces indicateurs sont les suivants :

- Présence d'un déclencheur: le système d'assurance qualité possède-t-il des moyens ou des possibilités d'activer le mécanisme en situation régulière d'application ou de façon spontanée lorsque des situations exigent des mesures correctives ?
- Capacité à repérer l'écart : le mécanisme parvient-il à repérer des lacunes ou des dysfonctionnements du système ?
- Capacité à reconnaître l'impact du changement : est-ce que le mécanisme possède des dispositions pour anticiper l'impact de sa modification ?
- Capacité à agir: est-ce que le mécanisme en place permet d'agir sur ses lacunes et dysfonctionnements afin de les corriger?
- Capacité à assurer un suivi : le mécanisme permet-il de vérifier si le changement apporté a produit les améliorations visées.



<sup>19</sup> La CEEC détermine trois critères pour juger de l'efficacité d'un mécanisme d'assurance qualité :

Capacité d'agir

La mise en œuvre des mécanismes.

<sup>2.</sup> La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité en :

a. prenant en compte les objectifs poursuivis par les mécanismes ;

b. décelant les points forts et les points à améliorer en fonction des objectifs poursuivis ;

c. prenant en charge les améliorations à apporter dans une perspective d'amélioration continue de la qualité.

<sup>3.</sup> La révision et l'actualisation des mécanismes.

ld., Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois, Orientations et cadre de référence, 2<sup>e</sup> édition, 2015, p.21.

# 2.5 L'appréciation de l'efficacité des mécanismes

Le comité a établi une grille qualitative <sup>20</sup> afin d'appliquer la même appréciation de l'efficacité à tous les mécanismes. Si le mécanisme évalué présente cinq indicateurs, il garantit totalement l'efficacité. Lorsqu'il présente quatre indicateurs, il garantit très bien l'efficacité et lorsqu'il présente trois indicateurs, il garantit bien l'efficacité. Dans les cas où l'étude du mécanisme ne repère qu'un ou deux indicateurs, il est considéré inefficace et ne peut garantir la qualité.

#### Efficace

- 5/5 Garantit totalement
- 4/5 Garantit très bien
- 3/5 Garantit bien

#### Inefficace

- 2/5 Garantit partiellement
- 1/5 Ne garantit pas

#### **3** COLLECTE DE DONNÉES

#### 3.1 La démarche

Les membres du comité institutionnel d'autoévaluation se partageront les tâches d'investigation des différents mécanismes. L'analyse documentaire, les observations perceptuelles, les études de cas ou la consultation des représentants des différents services, directions et des étudiants sont au nombre des moyens utilisés pour mesurer l'efficacité du système d'assurance qualité. Le SIPECS et l'enquête *La Relance*<sup>21</sup> seront aussi au nombre des sources d'information pour la composante du programme d'études.

Les travaux du comité sont soumis à des règles déontologiques telles que précisées dans l'annexe 3.

# 3.2 La période de référence

Le Collège a retenu la date du 28 novembre 2013 comme marqueur du début de la période de référence parce qu'elle correspond au moment de l'adoption, par le Conseil d'administration, du Plan stratégique 2014-2019. Le mois de juin 2017 marque la fin de la période visée. Cette période d'évaluation coïncide avec la fin des travaux de révision de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* et son adoption au Conseil d'administration le 26 février 2015.

Au moment d'écrire le devis, les travaux de révision de la *Politique de gestion des programmes en* sont à leur troisième année. Ces travaux sont marqués par un changement de paradigme, notamment dans

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Id., Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois, Orientations et cadre de référence, 2<sup>e</sup> édition, 2015, p.26.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> La Relance est un document produit par le Collège annuellement afin de faire état de la situation de placement des finissantes et finissants du secteur technique.

l'évaluation en continue des programmes d'études sur lequel plusieurs consultations de la communauté ont été réalisées.

La fin de la période de référence correspond au mi-temps de la planification stratégique ce qui permet de poser un regard sur les dimensions projetées et réalisées à ce jour selon les grandes orientations énoncées lors de l'adoption du Plan stratégique 2014-2019.

#### 3.3 Présentation des résultats

Chacun des mécanismes sera apprécié en fonction des mêmes indicateurs d'efficacité décrits au point 2.4 et de l'échelle qualitative de satisfaction au point 2.5 qui s'y rattache. Une fiche d'évaluation regroupera l'ensemble des informations pour chacun des mécanismes de niveau I, II et III (annexe 1). Le rapport fera aussi état des points forts et des points à améliorer des mécanismes.

#### 4 RÉFÉRENCES

ALLAIRE, Hélène. L'évaluation de programme : Un processus de changement, Association québécoise de pédagogie collégiale, Collection « Études et recherches », 1999, 115 pages.

ALLAIRE, Hélène et François LASNIER. *Outils de collecte de données utilisés dans le cadre de l'évaluation continue des programmes*, Montréal, Service des programmes et du développement pédagogique, Cégep Marie-Victorin, 6 novembre 2003.

Collectif, Le Nouveau Petit Robert, Édition Le Robert, 2010, p. 2835.

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois, Orientations et cadre de référence, 2<sup>e</sup> édition, 2015, 79 pages.

COLLÈGE AHUNTSIC. SERVICE DES COMMUNICATIONS. Collège Ahuntsic : Le grand cégep de Montréal : Guide des programmes 2012-2013, Montréal, le Collège, 2011, p. 29.

COLLÈGE AHUNTSIC. SERVICE DE L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION CONTINUE. Système d'information sur les programmes et le cheminement scolaire, Édition Collège, Montréal, automne 2016, 79 pages.

COLLÈGE AHUNTSIC. Politique de gestion des programmes, Montréal, 2010, 40 pages.

Collège Ahuntsic. *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*, Montréal, 2015, 24 pages.

DERAICHE, Michèle, Louis BROSSEAU et Odile BOISNARD, *Album souvenir des 40 ans du Collège Ahuntsic 1967-2007*, Montréal, Collège Ahuntsic, 2008, p. 49.

Dictionnaire de définitions, Antidote 8, version 5.1 [Logiciel], Montréal, Druide informatique, 2015.

GÉRARD, François-Marie. L'indispensable subjectivité de l'évaluation, réf. du 1<sup>er</sup> février 2011, http://www.fmgerard.be/textes/SubjEval.pdf, 10 p. Cet article est publié à l'origine sous la référence : GÉRARD, François-Marie. « L'indispensable subjectivité de l'évaluation », *Antipodes*, n° 156, avril 2002, p. 26-34.

LEGENDRE, Renald. Dictionnaire actuel de l'éducation, Montréal, Guérin, 2005. 1554 pages.

SENGE, Peter. *La cinquième discipline, levier des organisations apprenantes*, Groupe Eyrolles, 1990, 466 pages.

Van der Maren, Jean-Marie. *La recherche appliquée en pédagogie, des modèles pour l'enseignement : Méthodes en Sciences humaines*, 2<sup>e</sup> édition, Collection « Méthodes en sciences humaines », Bruxelles, Boeck & Larcier, 2003, 257 pages.

# ANNEXE 1 : TABLEAU DES MÉCANISMES DE NIVEAU I-II-III

NIVEAU DES

MÉCANISMES

I - II - III

Programme d'études

COMPOSANTES

Évaluation

Planification stratégique et

des apprentissages

planification liée à la réussite

CHANTIER RAYONNEMENT				
Attractivité			Procédure d'embauche et programme d'accueil du personnel (Direction des ressources humaines)	
• Visibilité	Processus de sélection de l'information diffusée sur le site Web (Secrétariat général et direction des affaires juridiques et des communications)			
• Partenariat	Comité recueil intercollégial de poésie (Direction des affaires étudiantes)	Exposition graphisme (Département de graphisme)		
CHANTIER CONCERTATION				
• Interne	PGP (Direction des études)	PIEA/RDEA (Direction des études)	Plan stratégique 2014-2019 (Direction générale)	
• Externe	Partenariats avec des institutions étrangères (international) (Direction des études)		Comité des investissements (Direction des ressources matérielles - Direction des services financiers)	
CHANTIER INNOVATION				
Administrative			Comité des appels de projets au fonds de développement (Direction générale - Direction des études)	
• Pédagogique	Plans de travail départementaux (Départements)	Mesures particulières évaluatives pour les EESH et le EBP (Direction des études)	Comité d'organisation de la journée d'accueil des étudiants (Direction des affaires étudiantes et Direction des études)	
<ul> <li>Technologique</li> </ul>			Plan quinquennal des technologies de l'information (Direction des technologies de l'information)	

# ANNEXE 2 : MODÈLE DE FICHE D'ÉVALUATION D'UN MÉCANISME

Composante 2 : Évaluation des apprentissages											
		Indicateurs de l'efficacité du mécanisme									
Chantier de l'innovation			nce d'un ncheur		à repérer cart	l'imp	reconnaître act du gement	Capacit	é à agir		à assurer un uivi
	Mesures particulières	Identification du  ou des déclencheurs		Identification des écarts repérés		Identification des impacts		Identification de l'action du mécanisme sur les lacunes ou dysfonctionnements		Identification du suivi suite aux modifications	
3.1	évaluatives	Oui 🔾	Non 🔾	Oui 🔾	Non 🔾	Oui 🔾	Non 🔾	Oui 🔾	Non 🔾	Oui 🔾	Non 🔾
	pour les EESH et les EBP	Appréciation de l'efficacité du mécanisme : /5									

Méthodes de collecte d'information utilisées					
Analyse documentaire	Identification des documents analysés				
Observations perceptuelles	Identification des observations recueillies				
Consultations	Résumé des consultations				
Études de cas	Présentation des études de cas				
Autres					

# **ANNEXE 3: NOTES DÉONTOLOGIQUES**

- La confidentialité doit être assurée à toutes les étapes du processus et selon les règles de confidentialité établies pour la cueillette de données, le traitement, l'analyse et l'interprétation, de même que pour la diffusion.
- Les informations divulguées et les discussions engagées lors des rencontres de l'équipe institutionnelle restent la propriété de cette équipe et ne doivent pas être diffusées à moins que l'équipe ne s'entende sur ce qui peut être diffusé.
- Tous les commentaires rassemblés lors de la cueillette de données sont vus en première lecture, pour raturer et détruire tout mot, phrase ou expression qui vise, favorablement ou non, un individu en particulier et peut porter atteinte à son intégrité.
- Tous les constats établis à la lumière des données recueillies, qui concernent particulièrement un département ou une instance, seront transmis d'abord aux personnes concernées avant d'être diffusées et pourront faire l'objet d'une rencontre avec l'équipe institutionnelle.